

DANS CE NUMÉRO :

Retour sur le sé- 2  
minaire de prépa-  
ration à la re-  
traite

Libération syndi- 3  
cale de Sophie  
Veilleux

Fournitures d'ou- 3  
tils informatiques  
par l'employeur

## Cent fois sur le métier, tu remettras ton ouvrage...

Espérant que vous ayez pu profiter du temps des Fêtes pour vous reposer et vous ressourcer en famille et entre amis, nous profitons de la présente pour vous souhaiter une excellente année 2016. Nous vous souhaitons de la santé, beaucoup de bonheur, et la prospérité.

En ce qui concerne la prospérité, nous vous signalons au passage que, pour l'obtenir par le biais d'une convention collective digne de ce nom, nous devons obligatoirement reprendre le collier là où nous l'avions laissé en décembre dernier. En effet, le processus de négociation avec la partie

patronale est loin d'être terminé.

Comme vous le savez sans doute, nous avons convoqué une assemblée générale pour le 12 janvier prochain. Nous aurons le bonheur de recevoir trois invités pour la tenue de cette assemblée générale. En effet, le président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), M. Sylvain Mallette, le vice-président aux négociations et aux relations de travail, M. Martin Lauzon, ainsi que la vice-présidente à la vie professionnelle, M<sup>me</sup> Nathalie Morel, seront présents à notre assemblée pour nous faire un état des lieux en ce qui

a trait aux négociations nationales. L'heure n'est malheureusement pas aux réjouissances.

Comme toujours dans ces occasions, la présence du plus grand nombre possible de nos membres est non seulement souhaitable, mais nécessaire. Votre organisation syndicale a besoin de vous pour la suite des choses.

À très bientôt!

**Éric Bédard, président**



## Retour sur le séminaire de préparation à la retraite

Les 27 et 28 novembre 2015 s'est tenu le Séminaire de planification à la retraite 2015-2016, au Centre d'Interprétation de la Nature du Lac Boivin (CINLB). Les participants présents, au nombre d'une cinquantaine, ont beaucoup

apprécié cette session qui leur a permis de rencontrer des représentants de la CARRA, de La Capitale, de l'Ordre des Notaires et de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Le moment venu, ils pourront ainsi

prendre une décision éclairée grâce aux nombreux renseignements qui leur ont été donnés. Cette rencontre s'est déroulée rondement, à la satisfaction de tous.

**Martine Roberge,**  
APRFAE



## Libération syndicale de Sophie Veilleux

Par le biais de vos personnes déléguées syndicales, vous savez sans nul doute que le SEHY gère présentement, en plus du quotidien qui est le sien, la question des négociations nationales. Par ailleurs, malgré nos efforts à ce jour, nous n'avons toujours pas remplacé notre deuxième employée-conseil en arrêt de travail. Nous ne désespérons pas d'y arriver prochainement.

En attendant, moi et Martin Laboissonnière avons dû nous rendre à l'évidence : la charge de travail et nos obligations à rencontrer deve-

naient trop lourdes à porter avec seulement 24 heures par jour de disponibles. Je signale au passage qu'un important dossier en cours de traitement doit obligatoirement être pris en charge par quelqu'un d'autre que l'un de nous deux.

Devant l'ensemble de ces réalités, nous avons donc obtenu du Conseil d'administration du SEHY d'autoriser la libération d'une troisième personne membre du Conseil d'administration jusqu'à la semaine de relâche. Nous réévaluerons d'ici là nos besoins.

La troisième personne libérée est donc M<sup>me</sup> Sophie Veilleux, enseignante au champ 13 à l'école Jean-Jacques-Bertrand de Farnham. Nous en profitons pour la remercier d'avoir accepté de relever ce défi et de prendre en charge un certain nombre de dossiers importants au SEHY. Naturellement, un rapport de tout ceci sera fait en temps opportun aux personnes déléguées syndicales.

**Éric Bédard, président**

## Fourniture d'outils informatiques par l'employeur

On nous informait récemment que, dans certaines écoles, la direction a trouvé, par un tour de magie qu'on ne s'explique pas, de l'argent pour fournir des outils informatiques aux enseignantes et enseignants, par exemple, des ordinateurs portables. Alors qu'on nous sert jusqu'à plus soif qu'il n'y a jamais d'argent pour rien, même pour la base (le service aux élèves, par exemple), c'est avec un regard ébaubi que nous avons écouté les explications d'un membre quant aux nouveaux outils (ordinateurs, logiciels, mises à jour, etc.) qui avaient été mis à sa disposition par l'employeur.

Naturellement, loin de nous l'idée de dénoncer le fait que l'employeur consente finalement à outiller les enseignantes et enseignants pour leur permettre d'être plus efficaces et plus performants. Cependant, nous vous invitons à la plus grande prudence, non seulement quant à l'utilisation que vous faites de ces outils, mais, aussi et surtout, quant aux moments où vous utilisez ces

outils. En effet, la jurisprudence récente regorge d'exemples où des employés ont été sanctionnés sur la base de l'utilisation qu'ils ont faite des outils informatiques appartenant à l'employeur. Nous vous avons déjà mis en garde, et nous profitons de la présente pour le faire à nouveau, sur la question de l'utilisation, à des fins personnelles, de l'adresse de courriel appartenant à l'employeur. Ces mises en garde, que nous vous avons déjà faites, non seulement tiennent toujours, mais, selon nous, elles doivent être prises en compte à la puissance 10 avec les outils informatiques (la « quincaillerie »).

S'il est facile pour l'employeur de surveiller ce que font ses employés par le biais d'une adresse de courriel, cette capacité de surveillance peut être multipliée à l'infini avec des outils informatiques tels qu'un portable ou une tablette. À partir du moment où l'on utilise les outils

informatiques fournis par l'employeur sur une base professionnelle (et seulement professionnelle), il ne devrait pas y avoir de problème, car chacun devrait normalement se comporter comme tel. Les problèmes viennent lorsque les utilisateurs oublient que ces outils appartiennent à l'employeur, et que ce dernier peut s'en servir. Des congédiements ont eu lieu sur cette base. Un truc simple est d'établir un mur étanche entre sa vie professionnelle et sa vie personnelle, c'est-à-dire lieux, activités, etc.

À bon entendeur, salut!

**Éric Bédard, président**

## Pour nous joindre

Présidence

Éric Bédard : ericbedard@sehy.qc.ca

Représentant des enseignants du préscolaire et du primaire : martinlaboissonniere@sehy.qc.ca

Représentante des enseignants jeunes et précaires : sophieveilleux@sehy.qc.ca

Relations du travail

Julie Labrecque : julielabrecque@sehy.qc.ca

Le Secrétariat : de 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30



Téléphone: 450-375-3521

Sans frais: 1-877-293-3521

Télécopieur: 450-375-0407

Site Web du SEHY :

[www.sehy.qc.ca](http://www.sehy.qc.ca)

Courriel : info@sehy.qc.ca

## Dates à retenir

### Conseil fédératif :

- 3, 4 et 5 février 2016;
- 16, 17 et 18 mars 2016;
- 20, 21 et 22 avril 2016;
- 18, 19 et 20 mai 2016;
- 15, 16 et 17 juin 2016.

**Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à [info@sehy.qc.ca](mailto:info@sehy.qc.ca).**



**Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!**

*Correction et mise en page par  
Marie-Ève Picard*